

Séance régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue mardi, le 9 décembre 2008, à la Salle Robert Coulombe du Château Logue dans la ville de Maniwaki, à compter de 16 h sous la présidence de monsieur Pierre Rondeau, préfet.

Sont présents :

La conseillère et les  
conseillers/substituts

Municipalités

Monsieur le conseiller Germain St-Amour	Aumond
Monsieur le conseiller Laurent Fortin	Blue Sea
Monsieur le conseiller Armand Hubert	Bois-Franc
Monsieur le conseiller Réjean Carle	Bouchette
Madame la conseillère Suzanne Lamarche	Cayamant
Monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe	Déléage
Monsieur le conseiller Gary Armstrong	Denholm
Monsieur le conseiller Réal Rochon **	Gracefield
Monsieur le conseiller Adrien Noël	Kazabazua
Monsieur le conseiller Raymond Lafrenière	Lac-Sainte-Marie.
Monsieur le substitut Jacques Cadieux *	Maniwaki
Monsieur le conseiller Ronald Cross	Messines
Monsieur le conseiller Fernand Lirette	Montcerf-Lytton
Monsieur le conseiller Roch Carpentier	Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

\* En remplacement de Monsieur Robert Coulombe

\*\* Arrivé à 16h35

Sont absents :

Monsieur le conseiller Neil Gagnon	Egan-Sud
Monsieur le conseiller Gérard Coulombe	Grand-Remous
Monsieur le conseiller Michael Francis	Low

Le tout formant quorum.

Sont aussi présents :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, monsieur André Beauchemin, directeur général et madame Lynn Kearney, directrice adjointe aux ressources et quelques représentants des médias locaux.

#### Ouverture de la séance par le préfet

0.1

2008-R-AG366

#### Adoption de l'ordre du jour

0.2

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Cadieux et appuyé par monsieur le conseiller Gary Armstrong et résolu unanimement par les membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE**

#### Rapport d'activités du préfet

0.3

INFORMATION

2008-R-AG367

#### Adhésion de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau à l'Union des Municipalités du Québec

1.1.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Roch Carpentier et appuyé par monsieur le conseiller Réjean Carle et résolu unanimement par les membres présents d'autoriser l'adhésion de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau à l'Union des municipalités du Québec au montant de 1951,67 \$, taxes incluses.

**ADOPTÉE**

678

2008-R-AG368

**Mandat à Monsieur Jean-Yves Pilon, CRIA, Jean-Yves Pilon & Associés, -  
analyse et propositions relatives aux échelles de traitement et conditions  
connexes, employés cadres et professionnels de la MRC**

1.3.1

**CONSIDÉRANT QUE** la réflexion initiée par la résolution 2007-R-AG340 relativement à l'opportunité d'entreprendre une analyse organisationnelle et à la demande d'identification de professionnels qualifiés à cet effet (2008-R-AG009);

**CONSIDÉRANT QUE** c'est la forte croissance de la taille organisationnelle de la MRC et la diversification de ses activités constatées depuis quelques années qui motivent cette démarche;

**CONSIDÉRANT QUE** dans cette perspective, la direction générale a reçu deux offres de services qualifiées;

**CONSIDÉRANT QUE** les honoraires requis par Monsieur Jean-Yves Pilon, CRIA (Jean-Yves Pilon & Associés) pour un tel mandat global permettraient une entente de gré à gré alors que l'autre offre reçue ne pourrait être acceptée que suite à un processus formel d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de l'administration générale a conséquemment demandé à la direction générale d'inviter Monsieur Pilon à la séance du comité du 3 décembre pour cerner un éventuel mandat, recueillir les observations et commentaires de Monsieur Pilon et établir une compréhension mutuelle entre les parties;

**CONSIDÉRANT QU'** qu'une partie spécifique de ce mandat consiste à analyser et à formuler des propositions relatives au traitement et aux conditions connexes en vigueur à l'égard des employés cadres et professionnels de la MRC et que ses conclusions sont recherchées à plus court terme;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de l'Administration générale recommande, avec l'aval de Monsieur Pilon, la scission du mandat projeté en deux mandats distincts de manière à exécuter d'abord cette partie spécifique;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité recommande sans réserve l'octroi à Monsieur Pilon de ce premier mandat ainsi restreint.

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gary Armstrong et appuyé par monsieur le conseiller Jacques Cadieux et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau confie à Monsieur Jean-Yves Pilon, CRIA (Jean-Yves Pilon & Associés), un premier mandat visant à établir une proposition relativement à l'établissement des échelles de traitement des cadres et professionnels et de conditions connexes, proposition livrable le 11 février 2009 moyennant des honoraires de 9 850\$, taxes applicables en sus.

**ADOPTÉE**

2008-R-AG369

**Adoption des prévisions budgétaires des territoires non organisés pour l'année  
2009**

1.3.2.2

Il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Lirette et appuyé par monsieur le conseiller Gary Armstrong et résolu unanimement par les membres présents que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau adopte les prévisions budgétaires pour les territoires non organisés pour l'année 2009 comportant des dépenses au montant de 427 009 \$, des revenus au montant de 402 662 \$ et d'autres activités financières et affectations au montant de 24 347 \$, le tout, tel que détaillé au document budgétaire 2009 pour les territoires non organisés comme s'il était ci-dessous tout au long récit.

**ADOPTÉE**

2008-R-AG370

**Adoption du taux de la taxe foncière générale pour les territoires non organisés de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau pour l'année 2009**

1.3.2.3

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau a, par sa résolution 2008.R.AG369, adopté les prévisions des revenus et des dépenses de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau de l'année financière 2009 pour les territoires non organisés;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement 83-04 autorise le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau à déterminer le taux de la taxe foncière générale annuel de base pour les territoires non organisés de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau par voie de résolution.

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Roch Carpentier et appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross et résolu unanimement par les membres présents que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau fixe pour l'année 2009 le taux de la taxe foncière générale pour les territoires non organisés Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau à 0,8920\$ du 100 \$ d'évaluation foncière.

**ADOPTÉE**

2008-R-AG371

**Avis de motion – Modification règlement 2000-118 pour le tarif dépotoir Notakim**

1.3.2.4

Monsieur le conseiller Jacques Cadieux donne avis de motion pour la modification au règlement 2000-118 dans les Territoires non organisés de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau pour que le tarif unitaire des utilisateurs du dépôt Notakim passe de 15 \$ à 27.50 \$, et ce, pour les deux prochaines années.

2008-R-AG372

**Demande d'appui – Municipalité de Egan-Sud, chemin Montcerf**

1.3.3

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 2008-11-R3790 du conseil de la municipalité d'Egan-Sud intitulée *Chemin Montcerf municipalité d'Egan-Sud* et demandant la reprise en charge de ce chemin municipal par le ministère des Transports a été soumise à l'examen du comité d'administration générale en raison de sa portée davantage financière qu'opérationnelle;

**NONOBTANT** le fait que les membres présents du comité estiment improbable, malgré le sérieux incontestable des arguments invoqués par la municipalité de Egan-Sud, que l'État accepte de reprendre à sa charge le chemin Montcerf rétrocédé à la municipalité dans le cadre de la réforme Ryan de 1993;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres présents du comité constatent la triste réalité à l'effet que le transport lourd détruit littéralement ce chemin et que la réfection probable de la route Maniwaki-Témiscamingue exacerbera encore davantage la situation;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres présents du comité estiment incontournable l'appui de principe de la MRC à la municipalité dans cette affaire.

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe et appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'appuyer fermement toute démarche de la municipalité de Egan-Sud visant à obtenir de l'État la réfection du chemin Montcerf dans le cadre d'un programme particulier de financement.

ADOPTÉE

2008-R-AG373

**Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional, subvention 2008**

1.3.5

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau ont acquiescé à la demande de Corporation des Transports Collectifs de la Vallée-de-la-Gatineau, à l'effet de verser une subvention de fonctionnement pour l'année 2008 au montant de 25 000\$ pour le transport collectif;

**CONSIDÉRANT QUE** la contribution de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau pour le financement du transport collectif est de 25 000 \$ et que la part des usagers de notre territoire est au montant de 31 407\$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** la contribution de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, additionnée à la contribution financière de la part des usagers de notre territoire, donne une somme au delà de 50 000\$;

**CONSIDÉRANT QUE** les modalités d'application programme d'aide gouvernementale 2007/2012 au transport collectif sont édictées au décret dont le numéro de référence est le 154-2007 où il est stipulé qu'à chaque dollar investit par le milieu au transport collectif régional serait doublé jusqu'à concurrence d'une somme de 100 000\$ de subvention versée par le Ministère des Transport du Québec;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe et appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin et résolu unanimement par les membres présents, de demander à madame Julie Boulet, ministre des Transports, de verser, en application des modalités de l'article 25 du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional du ministère des Transports du Québec, sa contrepartie de contribution au montant de 100 000\$ pour le transport collectif sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE

2008-R-AG374

**Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional, rapport d'exploitation Corporation des transports collectifs Vallée-de-la-Gatineau, année 2008**

1.3.4

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau pris connaissance du rapport d'exploitation de l'année 2008 de la Corporation des Transports Collectifs de la Vallée-de-la-Gatineau ;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Roch Carpentier et appuyé par monsieur le conseiller Gary Armstrong et résolu unanimement par les membres présents d'adopter le rapport d'exploitation de l'année 2008 de la Corporation des Transports Collectifs de la Vallée-de-la-Gatineau ;

Il est également résolu d'autoriser la direction générale à signer pour et au nom de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau le rapport d'exploitation de l'année 2008 de la Corporation des Transports Collectifs de la Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE

2008-R-AG375

**Campagne de promotion radio CHGA**

1.3.5

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Lamarche et appuyé par monsieur le conseiller Jacques Cadieux et résolu unanimement par les membres présents que le conseil autorise une participation financière de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau à la radio CHGA pour un forfait incluant les campagnes de promotion touristiques, les avis publics, la promotion de divers événements et une

banque de publicités à la radio communautaire à même les crédits budgétaires du poste 02-110-01-319.

2008-R-AG376

**ADOPTÉE**

**Listes des comptes à payer pour les fins de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau**  
1.3.6

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de traiter les listes des comptes à payer pour les fins de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau , à savoir :

**Liste des comptes à payer - Fonds d'administration générale**

1.3.6.1

Une liste de comptes fournisseur totalisant 129 726,33 \$

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe et appuyé par monsieur le conseiller Gary Armstrong de payer les comptes inscrits aux listes présentées.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, André Beauchemin, directeur général de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et ou extra-budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières ou de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

\_\_\_\_\_  
André Beauchemin,  
Directeur général

2008-R-AG377

**Listes des comptes à payer pour les fins des Terres publiques intramunicipales de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau**

1.3.6

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de traiter les listes des comptes à payer pour les fins de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau , à savoir :

**Liste des comptes à payer – TPI**

1.3.6.3

Une liste de comptes fournisseur totalisant 6 937,79 \$

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe et appuyé par monsieur le conseiller Gary Armstrong de payer les comptes inscrits aux listes présentées.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, André Beauchemin, directeur général de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et ou extra-budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières ou de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

\_\_\_\_\_  
André Beauchemin,  
Directeur général

**NOTES AU PROCÈS VERBAL**

#### **2.4 – Protection contre les incendies**

Quelques membres du conseil soulignent leur inquiétude face au faible taux de réussite que les pompiers volontaires ont obtenu aux examens de l'École nationale des pompiers. Les examens que les pompiers de la Vallée-de-la-Gatineau ont subi sont les mêmes que ceux des autres régions puisqu'ils sont uniformes à travers Le Québec. M. Beauchemin mentionne que les formateurs que la MRC embauche sont des formateurs reconnus. Un suivi devrait permettre d'identifier les sources de ces aberrations dans le processus.

#### **4.5.1 – Coordination des horaires pour acheminement des déchets domestiques à Val des Monts**

M. Beauchemin fait état de la situation du calendrier d'acheminement et de quelques difficultés à satisfaire parfaitement toutes les demandes de plages horaires. Messieurs les conseillers Rochon et Noël mentionnent quant à eux que les heures d'ouvertures sont insuffisantes. M. Beauchemin vérifiera cette information et transmettra l'horaire suite à discussion avec le représentant la MRC des Collines.

#### **4.7.1 – Fonds municipal vert – Forum sur les lacs**

Monsieur le conseiller Réjean Carle fait un retour sur ce forum et sensibilise les membres du conseil à intégrer le regroupement. Il parle de la création d'un effet de levier comme avantage à se joindre à ce regroupement. Les frais sont fixés à 1500 \$ par municipalité plus un montant par unité de population. Les municipalités sont libres d'adhérer mais M. Carle leur suggère de réserver un montant dans leurs prévisions budgétaires 2009.

2008-R-AG378

#### **Certificat de conformité à l'égard du règlement modificateur numéro 170908-198 de la municipalité de Grand-Remous**

6.1.1

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu de la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.19-1), le conseil a pris connaissance du règlement modificateur au zonage numéro 170908-198 adopté par le conseil de la municipalité de Grand-Remous;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a aussi pris connaissance du rapport du Service de l'aménagement et de développement du territoire quant à la conformité de ce règlement au schéma d'aménagement et au document complémentaire.

#### **POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Rochon et appuyé par monsieur le conseiller Gary Armstrong et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau approuve le règlement numéro 170908-198 de la municipalité de Grand-Remous intitulé « *Agrandissement de la zone 'F-166* », ayant pour effet d'y inclure le lot 39 du rang II du canton de Lytton et modifiant conséquemment le plan de zonage numéro 78710 et une annexe au règlement de zonage no 074 de la municipalité de Grand-Remous et demande au directeur général d'émettre un certificat de conformité à cet effet.

**ADOPTÉE**

2008-R-AG379

#### **Ministère des Affaires municipales et des Régions - Programme d'aide financière aux municipalités régionales de comté en matière de développement économique et de création d'emplois pour l'année 2008**

6.2.1.1

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme d'aide financière aux MRC pour soutenir le développement économique et la création d'emploi est reconduit en 2008;

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère des Affaires municipales et des Régions demande à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau de remplir certaines conditions afin de bénéficier de l'aide verser dans le cadre de ce programme;

**CONSIDÉRANT QU'** une de ces conditions est la présentation d'une demande à cet effet sous forme d'une résolution du conseil de la municipalité régionale de comté;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité régionale de comté doit aussi fournir au ministère, d'une part, un bilan des activités entreprises ou en voie de réalisation reliées au programme pour l'année 2007 et, d'autre part, un aperçu des réalisations prévues pour l'année 2008 en matière de développement économique et de création d'emplois;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Cross et appuyé par monsieur le conseiller Réjean Carle et résolu unanimement par les membres présents d'entériner le bilan des activités 2007 et le plan 2008 tels que présentés par monsieur André Beauchemin, et le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau demande à monsieur Pierre Ricard, directeur régional en Outaouais du ministère des Affaires municipales et des Régions, son admission au Programme d'aide financière aux municipalités régionales de comté en matière de développement économique et de création d'emplois pour l'année 2008 et enjoint monsieur André Beauchemin, directeur général, de déposer auprès du représentant du ministère en titre l'ensemble des documents exigés dans le cadre de la réalisation de ce programme.

**ADOPTÉE**

2008-R-AG380

**Panneaux d'accueil aux portes d'entrée de la MRCVG – Acceptation de servitudes et de droits d'occupation**

6.2.2.1

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil appuie les démarches de Tourisme Vallée-de-la-Gatineau dans son projet de restructuration de l'accueil et de l'information touristique sur le territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet comporte deux grands volets, soit la prise en charge des quatre lieux d'accueil touristique du territoire et l'installation de panneaux d'accueil aux portes d'entrée de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** Tourisme Vallée-de-la-Gatineau, sera responsable de la mise en œuvre de ces projets;

**CONSIDÉRANT QUE** les six emplacements où seront installés les panneaux d'accueil sur le territoire ont été déterminés;

**CONSIDÉRANT QUE** trois de ces emplacements sont sur terres privées et les trois autres sont sur terres publiques;

**CONSIDÉRANT QUE** Tourisme Vallée-de-la-Gatineau a obtenu du ministère des ressources naturelles et de la faune un accord de principe aux fins de l'obtention de droits d'occupation sur 10 ans, avec possibilité de reconduction, pour les trois emplacements situés sur les terres du domaine de l'État;

**CONSIDÉRANT QUE** par ailleurs, des accords de principe visant l'établissement de servitudes ont été conclu avec les trois propriétaires des terrains privés où seront installés les trois autres panneaux;

**CONSIDÉRANT QUE** Tourisme Vallée-de-la-Gatineau négocie avec ces parties pour et au nom de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau afin d'obtenir, d'une part, l'établissement des droits d'occupation concernés sur terres publiques et, d'autre part, les servitudes sur terres privées;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe et appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin et résolu unanimement par les membres présents par les membres du conseil, d'accepter que les droits d'occupation émis par le Ministère des ressources naturelles et de la faune aux trois endroits suivants le soient au nom de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau :

- Sur la route 117 Nord à Grand-Remous

- Sur la route 117 Sud à Montcerf-Lytton
- Sur la route 107 à Aumond

Il est de plus résolu que la MRC accepte également que les servitudes négociées avec les propriétaires concernés soient établi à son nom pour les trois emplacements suivants :

- Sur la route 301 à Kazabazua
- Sur la route 105 à Low
- Sur le chemin des Voyageurs à Denholm

**ADOPTÉE**

**2008-R-AG381**

**Contribution financière à la Société d'aménagement et de gestion  
environnementale (SAGE) du lac des Trente-et-Un Milles**

6.2.2.2

Le conseiller Réal Rochon, appuyé par le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau contribue, pour l'année 2008, à la Société d'aménagement et de gestion Environnementale (SAGE) du lac des Trente-et-Un Milles pour un montant de 500 \$.

**ADOPTÉE**

**2008-R-AG382**

**Renouvellement d'adhésion à Tourisme Outaouais pour l'année 2009**

6.2.2.3

Le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau renouvelle son adhésion à *Tourisme Outaouais* pour l'année 2009 moyennant des frais de 826.25 \$, taxes incluses.

**ADOPTÉE**

**2008-R-AG383**

**Programme de mise en valeur des Ressources du Milieu Forestier - Projet du  
Williamson, réallocation d'un résiduel à la Municipalité de Low**

6.2.4.1

**CONSIDÉRANT QUE** Le projet Williamson 2006-2007 a été arrêté après une étude de faisabilité de 15 000 \$ payé dans une enveloppe totale de 95 000 \$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** Le conseil devrait statuer sur la terminaison de ce projet et l'affectation des crédits disponibles à un ou d'autres projets ;

**CONSIDÉRANT QUE** La différence pour complétion budgétaire finale du projet Siskin nécessite un ajout de 9607,7\$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** La municipalité de Low participe par ce projet à l'apport d'attraits, de mobilier et d'interprétation le long du Parc Linéaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** Le versement obligatoire à la signature du protocole d'entente équivalant à 60% de la subvention totale ne fut pas réalisé, suite à un oubli de la chargée de suivi mandaté pour l'année 2007-2008 ;

**POUR CES MOTIFS,**

Le conseiller Ronald Cross appuyé du conseiller Gary Armstrong propose et il est résolu à l'unanimité des membres présents que :

- Soit accordé la différence de 9607,7 \$ à la municipalité de Low afin de clore le projet du Siskin ;

- Que le montant résiduel du projet Williamson 2006-2007, 70 392,3 \$, soit réservé en supplément pour l'enveloppe 2009-2010 du Programme de Mise en Valeur des Ressources du Milieu Forestier (Volet II).

ADOPTÉE

2008-R-AG384

**Parc Linéaire – Réponse Tourisme Outaouais**

7.1.1

**CONSIDÉRANT QUE** La raison invoquée dans ce refus d'octroi de subvention est la priorité mise quant au développement de piste multifonctionnelle en site propre ;

**CONSIDÉRANT QUE** La Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau dispose d'un parc linéaire multifonctionnel en site propre et identifié au niveau national par le Conseil du Sentier Transcanadien ;

**CONSIDÉRANT QUE** De nombreux apports peuvent et se doivent d'être réalisés sur le parc linéaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** La prochaine date de tombée de projet au Programme de développement touristique de l'Outaouais (PDTO) est prévue le 02 février 2009 ;

**POUR CES MOTIFS**

Le conseiller Raymond Lafrenière appuyé du conseiller Roch Carpentier propose et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil que :

-Soit acheminée une lettre d'intention de dépôt de projet pour le prochain appel de projet, à l'attention de Mme Louise Boudrias (Présidente) et Mr Gilles Picard (directeur général) de Tourisme Outaouais ;

-L'agent de développement en charge du dossier, Mr Fabrice Beniey, soit mandaté en tant que signataire de la demande d'aide financière qui sera déposée au Programme de développement touristique de l'Outaouais (PDTO).

ADOPTÉE

2008-R-AG385

**Autorisation de signature d'un protocole d'entente avec le club de motoneigistes Les Ours Blancs pour la saison hivernale 2008-2009**

7.1.2

**CONSIDÉRANT LA** résolution 1995.R.AG269 autorisant l'accessibilité du Parc linéaire de la Vallée-de-la-Gatineau, aux motoneigistes pendant la saison d'hiver ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau désire, comme c'est le cas depuis plusieurs années, définir cet usage en signant avec le club de motoneigistes *Les Ours Blancs* un protocole d'entente ;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit protocole d'entente devra être conforme aux conditions énumérées au bail de location entre la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau et le gouvernement du Québec;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Rochon et appuyé par monsieur le conseiller Fernand Lirette et résolu unanimement par les membres présents de résolu que le conseil autorise monsieur André Beauchemin, directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau un protocole d'entente pour l'utilisation du Parc linéaire avec le club de motoneigistes *Les Ours Blancs* pour la saison hivernale 2008-2009 aux conditions stipulées audit protocole d'entente.

ADOPTÉE

2008-R-AG386

**Autorisation de signature d'un protocole d'entente avec l'Association des Motoneigistes de Pontiac pour la saison d'hiver 2008-2009**

7.1.3

**CONSIDÉRANT LA** résolution 1995.R.AG269 autorisant l'accessibilité du Parc linéaire de la Vallée-de-la-Gatineau, aux motoneigistes pendant la saison d'hiver ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau désire, comme c'est le cas depuis plusieurs années, définir cet usage en signant avec l'Association des Motoneigistes de Pontiac un protocole d'entente ;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit protocole d'entente devra être conforme aux conditions énumérées au bail de location entre la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau et le gouvernement du Québec;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Rochon et appuyé par monsieur le conseiller Fernand Lirette et résolu unanimement par les membres présents que le conseil autorise monsieur André Beauchemin, directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau un protocole d'entente pour l'utilisation du Parc linéaire avec l'Association des Motoneigistes de Pontiac pour la saison hivernale 2008-2009 aux conditions stipulées audit protocole d'entente.

**ADOPTÉE**

**NOTE AU PROCÈS VERBAL**

Les membres du conseil conviennent que le préfet signe au nom de la MRCVG une lettre de félicitations adressée à madame Stéphanie Vallée pour sa réélection à titre de députée du comté de Gatineau.

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

2008-R-AG387

**Levée de la séance**

À 17h20,

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Cross et appuyé par monsieur le conseiller Gary Armstrong et résolu unanimement par les membres présents de lever la séance.

\_\_\_\_\_  
Pierre Rondeau,  
Préfet

\_\_\_\_\_  
André Beauchemin,  
Directeur Général